

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC  
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 293-2024**

**Avis public** est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le 27 novembre 2024, le *Règlement numéro 293-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la MRC de La Matanie*.

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane ou sur le site Internet [www.lamatanie.ca](http://www.lamatanie.ca)

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Fait à Matane, ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2024.**



---

Le directeur général et greffier-trésorier  
Olivier Banville, urb.